



vosre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 62
17 JANVIER 2023

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

La voix du Synofdes

Notre syndicat sera au rendez-vous des enjeux de 2023

Nouvelle année mais même volonté : continuer de vous représenter, de renforcer l'attractivité de notre secteur et de nous mobiliser sur les sujets qui vous touchent de près.

Ils seront variés, avec notamment les ajustements "correctifs" de la Loi de 2018 qui devront préserver l'utilité sociale et professionnelle des formations mais aussi la capacité d'initiative de nos entreprises.

Nous continuerons, par ailleurs et dans la continuité des travaux déjà mis en place, d'être partie prenante dans les discussions relatives à l'alternance, au CPF, à l'évolution de Qualiopi et de contribuer aux évolutions législatives à venir.

Nous souhaitons sortir du paiement à l'heure stagiaire dans les contrats publics

Bien que rendu possible par le cadre légal et réglementaire, le mode de financement au forfait est encore peu répandu. Cela peut pourtant favoriser l'individualisation et la combinaison de prestations diverses.

Si l'heure stagiaire a tendance à inciter à la sélection à l'entrée des publics et aux parcours standardisés, la modalité de rémunération au forfait semble particulièrement adaptée aux programmes du [PRF](#) visant une adaptation des parcours de formation en fonction de l'évolution pour partie non "anticipable" des besoins individuels.

En outre, elle permet plus facilement de financer des parcours mixtes ou en distanciel et de reporter, si cela s'avère pertinent, des coûts de formation sur la fonction accompagnement, déterminante en matière d'efficacité pédagogique.

[Je découvre la contribution](#)

Actualités générales

La plateforme SoltéA pour le solde de la taxe d'apprentissage est lancée ce mois-ci

Nous vous en parlions dans un précédent numéro : la [loi](#) pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a modifié le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage.

La première collecte de ce solde interviendra *via* la Déclaration sociale nominative (DSN) des employeurs d'avril 2023, exigible en mai, et les sommes collectées par les [Urssaf](#) et les [MSA](#) seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire de la plateforme SoltéA, la [CDC](#) versera les fonds aux formations/organismes habilités à percevoir ce solde.

Ce portail ouvre ce mois-ci et sera accessible dès le mois de mai aux établissements habilités à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage et aux entreprises contributives. Aussi, les organismes habilités ne seront plus tenus de fournir un reçu libérateur aux entreprises contributives.

La poursuite du chantier pour la création du nouvel organisme France Travail

Le comité des parties prenantes, auquel notre Président Michel Clézio participe au titre de l'UDES, doit recevoir sous peu le rapport final issu des concertations.

L'objectif est de transformer Pôle emploi en France Travail pour mettre en commun les compétences de Pôle emploi, des régions, des départements, des missions locales et de tous les acteurs qui concourent à l'orientation, à la formation et à l'insertion dans l'emploi.

Nous partageons le constat que toutes les entreprises doivent être mieux accompagnées, de même que toutes les personnes en recherche d'emploi à travers un guichet et un référent unique. Dès 2023, 19 territoires départementaux expérimenteront cette nouvelle architecture fondée sur la mutualisation et l'harmonisation de l'offre de services pour une généralisation dès 2024.

Le système actuel, en silos, manque d'efficacité et il est effectivement nécessaire de simplifier les démarches des entreprises et des demandeurs. Pour autant, nous serons particulièrement attentifs à la place et aux moyens accordés à la formation et au pouvoir d'initiative des organismes de formation dans les territoires.

Côté employeurs

Information importante sur la revalorisation des minima conventionnels

Les partenaires sociaux de la branche des organismes de formation, eu égard au contexte actuel, ont décidé de travailler dès 2022 sur le sujet des minima 2023.

Ils se sont ainsi entendus pour revaloriser de 2,5% la grille de salaires 2022 issue de la négociation de novembre 2022 dont nous vous parlions dans la précédente newsletter. Cet accord a été signé par l'ensemble des organisations professionnelles d'employeurs et par trois organisations syndicales de salariés.

Les formalités administratives sont en cours et nous vous communiquerons le texte de l'accord une fois celle-ci achevées.

Avez-vous participé à notre Baromètre annuel sur la situation actuelle et les perspectives 2023 de vos structures ?

Élaborée avec notre syndicat associé Hexopée et en partenariat avec Recherches et Solidarités, cette troisième édition vous donne la parole afin de mieux défendre vos activités.

Vos réponses seront importantes afin de dresser un panorama concret pour mieux vous représenter auprès des pouvoirs publics et obtenir les soutiens nécessaires à vos missions.

[Je participe au baromètre](#)

Ressources et perspectives

Les données sur la formation dans les conclusions du second rapport du Comité d'évaluation du plan "France Relance"

Publié le 20 décembre dernier, ce rapport pointe que les investissements en formation mobilisés dans le cadre de ce plan ont surtout profité aux plus qualifiés.

Il souligne, dans le cadre du [FNE formation](#) et s'agissant des caractéristiques des salariés bénéficiaires, que les cadres et ingénieurs sont surreprésentés avec près d'un tiers des stagiaires tandis que les employés, les techniciens et les agents de maîtrise en représentent respectivement 34% et 20%. Enfin, les bénéficiaires sont majoritairement des hommes (62 %).

S'agissant du plan [1 jeune 1 solution](#), le rapport pointe que les jeunes les moins qualifiés, cible prioritaire du plan car a priori la plus vulnérable aux effets de la crise de 2020, sont plus nombreux dans les dispositifs depuis 2019 mais la croissance a été moins forte que pour l'ensemble des jeunes.

[Je consulte les détails](#)

Agenda



Une matinale consacrée à la problématique de genre dans les politiques de formation 19 janvier 2023 - 9h-11h

C'est un fait : les femmes sont plus diplômées que les hommes et accèdent autant qu'eux à la formation professionnelle mais rencontrent pourtant des inégalités persistantes sur le marché du travail.

C'est pour enrayer ce constat que l'[Afref](#) organise cet événement, en vidéoconférence, afin d'interroger le rôle de la formation face à ces inégalités. Les deux temps forts feront intervenir des représentants de politique publique, des chercheurs mais aussi des acteurs de la formation pour partager des pistes de réflexion.

[Je m'inscris](#)

[Synofdes](#)

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2023 - Synofdes